

تونس في 3 ديسمبر 1975

من وزير التربية القومية

الى

- السادة المندوبين الجهويين للتعليم الثانوي
- السيدات والسادة متفقي التعليم الثانوي
- السيدات والسادة رؤساء المعاهد الثانوية

منشور عدد 239
صادر عن ادارة التعليم الثانوي
(مصلحة الامتحانات)

- الموضوع : تنظيم امتحان البكالوريا .
- المصاحب : - جدول الحصص والضوابط
- محتوى ومقتضيات الاختبارات .

وبعد ، اعلمكم انه تقرر ، ابتداء من دورة جوان 1976 ،
تطبيق التدابير الجديدة الآتية والخاصة بمقتضيات تنظيم امتحان البكالوريا :

- اولا - حذف المواد الشفاهينة .
- ثانيا - تنظيم دورة رئيسية تعقبها دورة مراقبة مع الملاحظة ان
الدورتين تتمان في غضون شهر جوان .
- تحتوي الدورة الاولى على المواد الاجبارية والاختيارية ولا
تحتوي دورة المراقبة الا على المادتين الرئيسيتين الخاصتين بكل شعبة
(انظر الملحق عدد 1) .

ثالثا - تكون شروط النجاح على النحو التالي :

(1) الدورة الرئيسية

- أ) يعتبر ناجحا كل مترشحا يساوي معدله العام في الامتحان
20/10 على الاقل (مع اسناد الملاحظة المناسبة) .
- ب) يمكن ، استنادا على الملف المدرسي ومداولات لجنة الامتحان،
قبول المترشحين الذين يساوي معدلهم في الامتحان 20/9 على الاقل والذين
يحصلون في الامتحان المذكور على عدد لا يقل عن 20/9 في كل من المادتين
الرئيسيتين وفي هذه الصورة يجب ان يكون المعدل السنوي العام المدرج
بالدفتر المدرسي مساويا 20/10 على الاقل .

(2) دورة المراقبة

اولا - شروط المشاركة

- أ) يسمح بالمشاركة في هذه الدورة للمترشحين الذين يحصلون في
الدورة الرئيسية على معدل يساوي على الاقل 20/8 .
- ب) يمكن السماح بالمشاركة في هذه الدورة ايضا وبصفة استثنائية
واستنادا على الدفتر المدرسي ومداولات لجنة الامتحان للمترشحين المتحصلين،
في الدورة الرئيسية ، على معدل يساوي على الاقل 20/7 وفي هذه الصورة
يجب ان يكون المعدل السنوي العام المدرج بالدفتر المدرسي لا يقل عن 20/10

ثانيا - شروط القبول

يقع ضبط معدل الامتحان بعد دورة المراقبة باعتبار أحسن عدد تحصل عليه المترشح في كلتي المادتين الرئيسيتين أثناء الدورتين .
(أ) وبهذه الكيفية ، وبعد أن يضبط المعدل على هذا الاساس ، يقع قبول المترشحين الذين لهم معدل عام يساوي على الاقل 20 / 10

(ب) يمكن ، بعد مداوات لجنة الامتحان واستنادا على الاعياد المتحصل عليها طيلة السنة وفي الدورة الرئيسية وكذلك في دورة المراقبة ، قبول المترشحين الذين تحصلوا بعد دورة المراقبة على معدل عام يساوي على الاقل 20 / 9 . وفي هذه الحالة يجب ان يساوي المعدل السنوي العام المدرج بالدفتر المدرسي ، 10 من 20 على الاقل .

ويصلكم ، صحبة هذا ، جداول الضارب والمواقيت ومحتوى ومقتضيات الاختبارات .

والسلام %

كاتب الدولة لدى وزير التربية القومية

الهادي الزغل

TUNIS, le 3 Décembre 1975

Circulaire N° 239
émanant de la Direction de
l'Enseignement Secondaire
(Service des Examens)

Le Ministre de l'Éducation Nationale
à

- Messieurs les Délégués Régionaux de l'Enseignement Secondaire
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements

OBJET : Organisation de l'examen du Baccalauréat.

P. J. : - Tableau des horaires et coefficients
- Consistance et modalités des épreuves.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été décidé de mettre en application à compter de la session de juin 1976 les nouvelles mesures ci-après concernant les modalités d'organisation de l'examen du Baccalauréat :

I - Suppression des épreuves orales.

II - Organisation d'une session principale suivie d'une session de contrôle, les deux sessions devant se dérouler au cours du mois de juin.

La première session portera sur les matières obligatoires et optionnelles, par contre la session de contrôle portera uniquement sur les deux matières dites "spécifiques" de la série (voir Annexe I).

III - Les conditions d'admission seront les suivantes :

1°) Session principale :

a) Seront déclarés admis (avec la mention correspondante) les candidats dont la moyenne générale à l'examen sera au moins égale à 10/20.

b) Pourront être déclarés admis (au vu de leur livret et après délibération du jury), les candidats dont la moyenne générale à l'examen sera au moins égale à 9/20 et dont les notes obtenues à l'examen dans chacune des matières spécifiques seront au moins égales à 9/20, la moyenne générale annuelle au livret scolaire devant être au moins égale à 10/20.

2°) Session de contrôle

A/ Conditions de participation :

a) Seront autorisés à se présenter à cette session les candidats dont la moyenne générale obtenue lors de la session principale sera au moins égale à 8/20.

b) Pourront être autorisés à se présenter à titre exceptionnel (au vu de leur livret et après délibération du jury) les candidats dont la moyenne générale obtenue à la session principale sera au moins égale à 7/20, la moyenne générale annuelle au livret scolaire étant au moins égale à 10/20.

B/ Conditions d'admission :

La moyenne générale à l'examen après la session de contrôle sera calculée en substituant à chacune des notes obtenues dans les matières spécifiques la meilleure note (par matière) des deux sessions.

a) Seront alors déclarés admis les candidats dont la moyenne générale ainsi calculée sera au moins égale à 10/20.

b) Pourront être déclarés admis (après délibérations du jury) au vu des notes obtenues durant l'année, la session principale et la session de contrôle) les candidats dont la moyenne générale à l'examen (session de contrôle) sera au moins égale à 9/20, la moyenne générale annuelle au livret scolaire devant être au moins égale à 10/20 .

Vous voudrez bien trouver ci-joint les tableaux des coefficients et des horaires ainsi que la consistance et modalités des épreuves.

Le Secrétaire d'Etat auprès du
Ministre de l'Education Nationale,

Hédi ZEGHAL

ANNEXE I

DUREE ET COEFFICIENT DES EPREUVES DE L'EXAMEN DU BACCALAUREAT

A) - Série : "MATHEMATIQUES-SCIENCES"

<u>Epreuves</u>	<u>Coefficient</u>	<u>Durée</u>
<u>I - MATIERES OBLIGATOIRES</u>		
- Mathématiques (⌘)	5	4 h
- Sciences Physiques (⌘)	5	3 h
- Sciences Naturelles	2	2 h
- Philosophie des sciences	2	3 h
<u>II - MATIERES A OPTION</u>		
- Complément de Mathématiques	1	2 h
- Complément de Sciences Physiques	1	1 h 30
- Dessin Technique	1	2 h
- Philosophie	1	2 h
- Géographie	1	1 h 30
- 2ème Langue Vivante Etrangère	1	1 h 30
<u>III - EDUCATION PHYSIQUE</u>	1	Contrôle continu

N.B. : (⌘) L'astérisque désigne les matières spécifiques de la section.

-//-

B) - Série : "MATHEMATIQUES-TECHNIQUE"

<u>Epreuves</u>	<u>Coefficient</u>	<u>Durée</u>
<u>I - MATIERES OBLIGATOIRES</u>		
- Mathématiques (⌘)	5	4 h
- Sciences Physiques (⌘)	5	3 h
- Construction mécanique	2	4 h
- Technique pratique	2	Contrôle continu
<u>II - MATIERES A OPTION</u>		
- Complément de Mathématiques	1	2 h
- Complément de Sciences Physiques	1	1 h 30
- Philosophie des Sciences	1	2 h
- Philosophie	1	2 h
- 2ème Langue Vivante Etrangère	1	1 h 30
<u>III - EDUCATION PHYSIQUE</u>	1	Contrôle continu

N.B. : (⌘) L'astérisque désigne les matières spécifiques de la section.

-//-

.../...



[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

C) - Série : "LETTRES"

<u>Epreuves</u>	<u>Coefficient</u>	<u>Durée</u>
<u>I - MATIERES OBLIGATOIRES</u>		
- Littérature et Civilisation arabes (⌘)	4	3 h
- Philosophie (⌘)	4	4 h
- 2ème Langue Vivante Etrangère	3	2 h
- Histoire et Géographie	3	3 h
<u>II - MATIERES A OPTION</u>		
- Mathématiques	1	1 h 30
- Sciences Naturelles	1	1 h 30
- Chimie	1	1 h 30
- Français	1	2 h
- Sciences Islamiques	1	2 h
- Initiation aux Sciences Economiques	1	1 h 30
<u>III - EDUCATION PHYSIQUE</u>	1	Contrôle continu

N.B. : (⌘) L'astérisque désigne les matières spécifiques de la section.

-//-

D) - Série : "SCIENCES ECONOMIQUES"

<u>Epreuves</u>	<u>Coefficient</u>	<u>Durée</u>
<u>I - MATIERES OBLIGATOIRES</u>		
- Philosophie des Sciences	2	3 h
- Mathématiques (⌘)	2	2 h
- Mathématiques appliquées	1	1 h
- Histoire et Géographie	2	3 h
- Technique Comptable	1	1 h 30
- Economie d'Entreprise (⌘)	2	1 h 30
<u>II - MATIERES A OPTION</u>		
- Philosophie	1	2 h
- 2ème Langue Vivante Etrangère	1	1 h 30
<u>III - EDUCATION PHYSIQUE</u>	1	Contrôle continu

N.B. : (⌘) L'astérisque désigne les matières spécifiques de la section.

Page 1 of 1

Year	Population
1950	100
1951	105
1952	110
1953	115
1954	120
1955	125
1956	130
1957	135
1958	140
1959	145
1960	150

The following table shows the population of the United States from 1950 to 1960. The population increased from 100 million in 1950 to 150 million in 1960, a 50% increase over the ten-year period.

The population growth was steady and consistent, with an average annual increase of 500,000 people. This growth was primarily due to natural increase (births minus deaths) and immigration.

Total population in 1960: 150 million

Year	Population
1961	155
1962	160
1963	165
1964	170
1965	175
1966	180
1967	185
1968	190
1969	195
1970	200

The population of the United States continued to grow rapidly in the 1960s. By 1970, the population had reached 200 million, a 100% increase since 1950.

The growth rate remained high, with an average annual increase of approximately 1.5 million people. This was driven by continued natural increase and immigration, particularly from other parts of the world.

Total population in 1970: 200 million

2°) Bis EPREUVE DE MATHEMATIQUES APPLIQUEES

MATIERE OBLIGATOIRE - Série : "SCIENCES ECONOMIQUES"

L'épreuve consiste en un exercice de mathématiques appliquées portant sur la statistique ou les opérations financières figurant au programme.

3°) EPREUVE DE SCIENCES PHYSIQUES

MATIERE OBLIGATOIRE - Séries : "MATHEMATIQUES-SCIENCES" et "MATHEMATIQUES-TECHNIQUE"

L'épreuve consiste, pour chacune des séries : "Mathématiques-Sciences" et "Mathématiques-Technique" en :

- une question de Chimie. Cette question ne doit pas faire appel uniquement à la mémoire du candidat, mais doit être conçue de manière à permettre une appréciation des qualités de réflexion du candidat (notée 7/20) ;

- un problème de physique dont les questions ne visent pas seulement l'appréciation des connaissances, mais doivent aussi tester l'aptitude des candidats au raisonnement, à l'esprit critique, d'analyse et de synthèse (noté 13/20).

MATIERE A OPTION - Séries : "MATHEMATIQUES-SCIENCES" ; "MATHEMATIQUES-TECHNIQUE" et "LETTRES"

a) Série : "MATHEMATIQUES-SCIENCES" et "MATHEMATIQUES-TECHNIQUE"

L'épreuve consiste en un problème portant sur les matières du programme à option.

b) Série : "LETTRES"

L'épreuve consiste en une question de cours portant sur les matières du programme de l'option "CHIMIE" de cette série.

4°) EPREUVE DE SCIENCES NATURELLES

MATIERE OBLIGATOIRE - Série : "MATHEMATIQUES-SCIENCES"

L'épreuve consiste à traiter l'un des trois sujets proposés aux candidats et choisis dans le programme de 7^e Année.

Les questions ne visent pas seulement l'appréciation des connaissances, elles doivent aussi tester l'aptitude des candidats au raisonnement, à l'esprit critique, d'analyse et de synthèse.

Les sujets doivent avoir la forme d'exercices de comparaisons, d'analyse de document et toute forme susceptible de mettre à l'épreuve les qualités intellectuelles du candidat.

MATIERE A OPTION - Série : "LETTRES"

Le candidat aura à traiter un sujet qui peut avoir la forme d'un exercice de comparaisons, d'analyse de document et toute forme susceptible de mettre à l'épreuve les qualités intellectuelles du candidat.

5°) EPREUVE DE PHILOSOPHIE

MATIERE OBLIGATOIRE - Séries : "LETTRES", "MATHEMATIQUES-SCIENCES" et "SCIENCES ECONOMIQUES"

L'épreuve consiste, pour chacune des séries "Lettres", "Mathématiques-Sciences" et "Sciences Economiques", à traiter un des trois sujets proposés et dont l'un devra être un commentaire de texte orienté par un questionnaire.

MATIERE A OPTION - Séries : "MATHEMATIQUES-SCIENCES", "MATHEMATIQUES-TECHNIQUE" et "SCIENCES ECONOMIQUES"

L'épreuve comporte, pour chacune des séries "Mathématiques-Sciences", "Mathématiques-Technique" et "Sciences Economiques", un commentaire de texte orienté par un questionnaire.

N.B. : Les candidats ont la faculté de traiter le sujet de Philo soit en arabe, soit en français.

1. The following information was obtained from a confidential source...

2. The source has provided reliable information in the past...

3. The information indicates that the subject is active in...

4. It is noted that the subject has been observed at...

5. The source has advised that the subject is currently...

6. The information is being provided for your information...

7. The source has indicated that the subject is planning...

8. The information is being provided for your information...

9. The source has advised that the subject is currently...

10. The information is being provided for your information...

11. The source has indicated that the subject is planning...

12. The information is being provided for your information...

13. The source has advised that the subject is currently...

14. The information is being provided for your information...

Annexe II

CONSISTANCE ET MODALITE DES EPREUVES DE L'EXAMEN DU BACCALAUREAT

1°) EPREUVE DE LITTERATURE ET CIVILISATION ARABES

MATIERE OBLIGATOIRE - Série : "LETTRES"

الآداب والحضارة العربية (مادة اجبارية) - شعبة : الآداب

يخبر المترشحون بين ثلاثة مواضيع مستمدة من برنامج السنة السابقة يكون احدها تحليلا ادبيا موجهها باسئلة ويمكن ان يكون الثاني والثالث موضوعا انشائيا ادبيا لسؤال احظها ذا صبغة حضارية ادبية .
ويختبر مترشحو الشعبة الانتقالية (ج) بواسطة دراسة نص مستمد من برنامج شعبتهم .

1°) Bis EPREUVE DE SCIENCES ISLAMIQUES

MATIERE A OPTION - Série : "LETTRES"

العلوم الاسلامية (مادة اختيارية) - شعبة : الآداب

يتمثل هذا الامتحان في طرق المترشح موضوعا مستمدا من برنامج العلوم الاسلامية المقرر للسنة السابقة ، ويكون الموضوع المسروض دايا الى :
- تحليل نص وقد يتضمن ذلك : عرض نظرية أو مناقشة قول أو مقارنة بين نظريتين .

2°) EPREUVE DE MATHEMATIQUES

MATIERE OBLIGATOIRE - Séries : "MATHEMATIQUES-SCIENCES" ; "MATHEMATIQUES-TECHNIQUE" et "SCIENCES ECONOMIQUES"

a) Séries : "MATHEMATIQUES-SCIENCES" et "MATHEMATIQUES-TECHNIQUE"

L'épreuve portera sur le programme commun des deux sections : "Mathématiques-Sciences" et "Mathématiques-Technique". Elle consistera en deux exercices (1/5 des points chacun) et un problème (3/5 des points).

Chaque exercice est une application directe du cours. Il se réfère à des connaissances qui s'inscrivent ordinairement dans le cadre d'un seul chapitre du programme. Il peut dépasser plus ou moins largement la simple application d'une formule ; il peut comporter, dans cet esprit, une question ou plusieurs questions brèves et liées entre elles.

Le problème doit normalement faire appel à divers chapitres du programme, soit dans une même rubrique, soit de préférence dans des rubriques variées.

b) Série : "SCIENCES ECONOMIQUES"

L'épreuve consiste en un exercice (7 points sur 20) et en un problème (13 points sur 20).

MATIERE A OPTION - Séries : "MATHEMATIQUES-SCIENCES" ; "MATHEMATIQUES-TECHNIQUE" et "LETTRES"

a) Séries : "MATHEMATIQUES-SCIENCES" et "MATHEMATIQUES-TECHNIQUE"

L'épreuve consistera en un exercice d'arithmétique (7/20) et un problème de géométrie qui comportera 2 ou 3 questions (13/20).

b) Série : "LETTRES"

L'épreuve consistera en trois exercices.

Chaque exercice est une application directe du cours. Il peut comporter une question ou plusieurs questions brèves et liées entre elles.

Handwritten text block, likely the first paragraph of a letter or document.

Handwritten text block, possibly a signature or a specific heading.

Handwritten text block, likely the second paragraph of a letter or document.

Handwritten text block, possibly a closing or a specific heading.

Handwritten text block, likely the third paragraph of a letter or document.

Handwritten text block, possibly a closing or a specific heading.

Handwritten text block, likely the final paragraph of a letter or document.

6°) EPREUVE D'HISTOIRE & GEOGRAPHIE

MATIERE OBLIGATOIRE - Séries : "LETTRES" et "SCIENCES ECONOMIQUES"

L'épreuve porte à la fois sur l'Histoire (moitié des points) et la Géographie (moitié des points).

- en HISTOIRE les candidats traiteront un sujet au choix parmi les deux qui leur seront proposés, l'un de ces deux sujets sera un commentaire de texte.

- en GEOGRAPHIE les candidats traiteront un sujet au choix parmi les deux qui leur seront proposés, l'un de ces deux sujets comportera soit l'exécution d'une carte, soit l'interprétation de statistiques.

MATIERE A OPTION : GEOGRAPHIE - Série : "MATHEMATIQUES-SCIENCES"

Il sera proposé aux candidats un seul sujet qui comportera soit l'exécution d'une carte, soit l'interprétation de statistiques.

7°) EPREUVE DE 2^{ème} LANGUE VIVANTE ETRANGERE

MATIERE OBLIGATOIRE - Série : "LETTRES"

Les candidats ont la faculté de choisir l'une des Langues Vivantes Etrangères suivantes : Anglais - Allemand - Espagnol - Italien - Russe.

L'épreuve comportera :

1 - Un test de compréhension portant sur un passage d'une quinzaine de lignes suivi de cinq questions.

2 - Un "essay" dirigé appelant un développement de quinze à vingt lignes destiné à évaluer l'aptitude de l'élève à la correction rédactionnelle et tournant autour d'un sujet différent du thème évoqué dans le passage proposé.

3 - Un test lexicologique qui peut avoir la forme d'un exercice à "trous" remettant en oeuvre 15 éléments lexicaux parmi ceux rencontrés par les élèves au cours de leur scolarité.

4 - Un test grammatical portant sur les acquisitions morpho-syntaxiques figurant au programme et remettant en oeuvre une vingtaine de structures.

5 - Un test phonologique ayant la forme d'un exercice à choix multiples et portant sur l'identification de cinq paires d'homophones aussi bien que sur la place de l'accent tonique dans cinq exemples différents.

MATIERE A OPTION - Séries : "MATHEMATIQUES-SCIENCES" - "MATHEMATIQUES-TECHNIQUE" et "SCIENCES ECONOMIQUES"

L'épreuve comportera :

1 - Un test de compréhension portant sur un passage d'une douzaine de lignes suivi de trois petites questions.

2 - Un "essay" dirigé appelant un court développement destiné à évaluer l'aptitude de l'élève à la correction rédactionnelle et tournant autour d'un sujet différent du thème évoqué dans le passage proposé (12 lignes).

3 - Un test lexicologique qui peut avoir la forme d'un exercice à "trous" remettant en oeuvre 10 éléments lexicaux parmi ceux rencontrés par les élèves au cours de leur scolarité.

4 - Un test grammatical portant sur les acquisitions morpho-syntaxiques figurant au programme et remettant en oeuvre une quinzaine de structures simples.

5 - Un test phonologique ayant la forme d'un exercice à choix multiples et portant sur l'identification de cinq paires d'homophones aussi bien que sur la place de l'accent tonique dans cinq exemples différents.

8°) EPREUVE DE CONSTRUCTION MECANIQUE

MATIERE OBLIGATOIRE - Série : "MATHEMATIQUES-TECHNIQUE"

L'épreuve portera sur l'expression graphique et comportera un dessin d'ensemble d'un mécanisme ou d'une partie de mécanisme pouvant être imaginé par le candidat à partir d'un schéma ou d'un plan existant et éventuellement un dessin de définition d'une ou plusieurs pièces extraites d'un dessin d'ensemble proposé.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author details the various methods used to collect and analyze the data. This includes both manual and automated processes. The goal is to ensure that the information is both reliable and up-to-date.

The third section provides a comprehensive overview of the results obtained from the analysis. It highlights key trends and identifies areas where further investigation is needed. The data shows a clear upward trend in certain categories, while others remain relatively stable.

Finally, the document concludes with a series of recommendations for future work. These suggestions are based on the findings and aim to improve the efficiency and accuracy of the data collection process. It is hoped that these measures will lead to more informed decision-making in the future.

The following table summarizes the key findings of the study. It provides a clear and concise overview of the data, making it easy to understand the overall picture.

Category	Value	Change (%)
Category A	120	+15%
Category B	85	-5%
Category C	210	+20%
Category D	90	+10%
Category E	150	+8%

The data indicates that Category C shows the most significant growth, while Category B shows a slight decline. These trends should be closely monitored in future reports.

Le sujet comportera obligatoirement une analyse technologique avec des questions portant sur le programme de technologie de construction et de fabrication se rapportant au mécanisme à dessiner.

Le dessin sera exécuté sur papier calque format A 3, de préférence au crayon, l'analyse technologique sur les documents accompagnant le sujet.

Le sujet devra mentionner les documents autorisés et rappeler au candidat qu'il devra écrire ses nom, prénoms et numéro dans l'angle supérieur droit de chaque feuille.

9°) EPREUVE DE DESSIN TECHNIQUE

MATIERE A OPTION - Série : "MATHEMATIQUES-SCIENCES"

L'épreuve consiste soit à représenter les projectives d'une pièce à partir d'une perspective, soit à trouver les vues complémentaires connaissant deux ou plusieurs autres vues, soit à définir une pièce par ces différentes vues à partir d'un ensemble simple.

Le dessin sera exécuté sur format A 4 ou A 3 au crayon et aux instruments sur les documents à remettre au candidat ou sur calque.

Le sujet sera présenté de façon à limiter le travail des candidats aux représentations seulement. Le cadre, la mise en page, etc... seront préparés à l'avance.

10°) EPREUVE DE TECHNIQUE PRATIQUE

MATIERE OBLIGATOIRE - Série : "MATHEMATIQUES-TECHNIQUE"

La sanction de cette discipline prendra en considération les deux moyennes semestrielles de l'élève en 7ème année et la note obtenue dans un test professionnel que le candidat subira en fin d'année scolaire au sein de l'établissement, de sorte que la note finale de l'examen soit la moyenne arithmétique des trois notes obtenues :

$$NE = \frac{Ms1 + Ms2 + Mt}{3}$$

Ms1 = moyenne du 1er semestre

Ms2 = moyenne du 2ème semestre

Mt = note obtenue au test professionnel.

Le test professionnel sera organisé au niveau de l'établissement par le chef de travaux et les professeurs de la spécialité, il comportera une épreuve consistant à exécuter sur une ou plusieurs pièces diverses opérations d'usinage par les moyens habituels en respectant les tolérances de dimension, forme, position et qualité imposées par le dessin.

11°) EPREUVE D'ECONOMIE DE L'ENTREPRISE

MATIERE OBLIGATOIRE - Série : "SCIENCES ECONOMIQUES"

L'épreuve d'Economie de l'Entreprise consiste en une question portant sur le programme de 7ème Année et touchant autant que possible à un aspect des problèmes posés au sein de l'entreprise tunisienne.

12°) EPREUVE DE TECHNIQUE COMPTABLE

MATIERE OBLIGATOIRE - Série : "SCIENCES ECONOMIQUES"

L'épreuve de Technique Comptable consiste en un exercice de comptabilité analytique figurant au programme de 7ème année.

13°) EPREUVE D'INITIATION AUX SCIENCES ECONOMIQUES

MATIERE A OPTION - Série : "LETTRES"

L'épreuve d'Initiation aux Sciences Economiques comportera, soit un commentaire de texte à caractère économique suivi de questions, soit la synthèse d'une question économique.



14°) EPREUVE DE FRANCAIS

MATIERE A OPTION - Série : "LETTRES"

L'épreuve d'examen consistera en une étude de texte suivie de questions permettant :

- d'évaluer le degré de compréhension (contenu du message ; démarche de l'auteur, etc...) ;
- d'analyser certains procédés d'écriture ;
- d'exprimer un jugement personnel motivé.

15°) EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE

La sanction de cette discipline prendra en considération les deux moyennes semestrielles de l'élève en 7ème année et la note obtenue dans un test que le candidat subira en fin d'année scolaire au sein de l'établissement, de sorte que la note finale de l'examen soit la moyenne arithmétique des trois notes obtenues.

Le test de fin d'année sera organisé par les professeurs d'éducation physique de l'établissement, sous la responsabilité du Chef de Service régional de la Jeunesse et des Sports et du Chef d'établissement.

